



Recueillir un mineur , le sortir d'un foyer

Par **Mithos**, le **05/01/2011** à **22:41**

Bonjour,

Je vous explique la situation dans laquelle je me trouve. Une personne très proche a de gros soucis familiaux, sa mère veut la placer en foyer et j'ai entendu dire que ce ne sont pas des lieux très fréquentables. Il se révèle qu'elle n'a plus de père et qu'elle est mineure en dessous de 16 ans.

Sachant que nous vivons tous les 2 très loin l'un de l'autre et que pour aller la voir je suis obligé de prendre 5 h de train. J'aimerais savoir quels sont mes moyens pour accueillir cette personne chez moi ? J'ai 19 ans et je suis encore étudiant , je ne suis pas un membre de sa famille et mes moyens financiers sont limités.

Voici mes questions :

- comment pourrais je accueillir cette personne chez moi sans la bénédiction de sa mère qui ne m'aime pas ?
- est-ce qu'à 19 ans, j'ai la possibilité du point de vue juridique, de la recueillir chez moi ?
- comment pourrais je la faire sortir de ce foyer ?
- si la mère porte plainte contre moi, est-ce que mes requêtes sont prioritaires et pourront annuler l'éventuelle condamnation ?

Merci de m'avoir lu, je vous remercie pour vos futures réponses.

Cordialement.

Par **mimi493**, le **05/01/2011 à 23:06**

Elle est mineure, vous êtes majeur. Si vous l'accueillez chez vous sans l'accord de la mère ou sans l'accord d'un juge, c'est le délit d'atteinte à l'autorité parentale, vous risquez la prison.

A 19 ans, fréquenter une gamine de 15 ans ... vous croyez que ça plaira à un juge et qu'il vous nommera "tiers de confiance" pour l'accueillir chez vous ... vous rêvez

Par **bryan**, le **05/04/2011 à 19:24**

salut! je voudrais savoir si tu a trouver réponse a ta question? J'ai exactement le même problème que toi... je te remercie d'avance pour ta réponse
bryan

Par **Schmalo**, le **29/09/2016 à 11:33**

Bonjour,

Une amie à moi est en foyer depuis maintenant 7 ans, mes parents et moi souhaitons l'accueillir chez nous pour la sortir du foyer.

Elle est actuellement sur Amboise et moi sur Strasbourg, je suis prêt à aller la chercher en voiture et à la ramener chez moi en toute sécurité.

J'aimerais juste savoir si cela est possible sachant que sa maman est décédée et que son père est en prison.

Merci d'avance.

Par **jos38**, le **24/01/2017 à 13:11**

bonjour. votre post n'est pas très clair. vous voulez déménager pour habiter près de votre copine? où habitez-vous actuellement? chez vos parents, dans un foyer? l'assistante sociale vous suit pour quels motifs? et que voulez-vous dire par "elle ne fait rien"?

Par **Nadje**, le **07/09/2020 à 22:02**

Bonjour,

Mon mari et moi avons accueilli un ado, ami de notre fils, durant les grandes vacances. Celui-ci nous a fait part de son environnement familial avec une maman qui boit trop, consomme du chit. De plus il vit dans une cité où il est obligé de vendre. Bref un environnement pas très catholique.

Son papa ne vit pas avec eux (séparés) et ne peut se charger de son éducation.
Nous souhaiterions lui donner une chance Et l'accueillir pleinement chez nous, mais comment faire ?
Merci de votre aide